

COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 02 juin 2025

Date de convocation : 27/05/2025

Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le 04/06/2025

ID : 017-211700869-20250602-D202504_35-DE



Délibération N° 2025/04/035

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 19

Votants : 25

Quorum : 14

OBJET : **Personnel communal : tableau des effectifs**

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juin à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire ; FOURRÉ Jean-Luc, GRELET Annie, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, adjoints ; PISSIER Gérard, MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, TUFFET Francine, CANUS Daniel, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, FOURNALES Sandrine, WATTEBLED Stéphane, TREFFANDIER Nathalie, DAVID Claudia, GUERIN Florian conseillers municipaux.

Excusés ayant donné pouvoir : BERTOT Jacques pouvoir à FIAUD Marie Annick, SIAUDEAU Michel pouvoir à BOTON Monique, CARTON Jean-Pierre pouvoir à WATTEBLED Stéphane, CALVO Dominique pourvoir à GIRARD Jean-Paul, MORAUD Laurent pouvoir à GUERIN Florian, GIRAUDEAU Samuel pouvoir à TREFFANDIER Nathalie.

Excusés : LATOUCHE Céline, Le MENI Nadège.

Secrétaire de séance : CANUS Daniel.

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de l'entente de police pluri communale, il y a lieu de permettre la création d'un poste de policier municipal. Pour permettre cette création, le tableau des affectifs doit être actualisé avec la création de deux grades : gardien brigadier et brigadier-chef principal.

1°/ AGENTS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	Pourvu	Non pourvu		
- Ingénieur Principal	1	0	Sur emploi fonctionnel de DGS	
- Emploi fonctionnel de Directrice Générale des Services d'une commune de 2 000 à 10 000 habitants	1	0		
-Ingénieur territorial	1 au 15/11/2025			Création
- Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	1-1 15/11/2025	0		Suppression suite à promotion interne sur le grade d'Ingénieur territorial
- Rédacteur	2	0		
- Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} Classe	2	0		
-Adjoint administratif	1			
- Agent de Maîtrise Principal	1	0		
- Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	4+2 Au 17/06/2025	0		Avancement de grade – promotion interne
- Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	3-2 Au 17/06/2025	0		Suppression suite à avancement de grade
-Adjoint technique	1			
- Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	1	0		
- Gardien -Brigadier de Police Municipale	+1 Au 15/07/2025			

- Brigadier chef principal	+1			
	Au 15/07/2025			
- Adjoint du Patrimoine Principal de 1ère classe	1			
2°/ AGENTS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	Pourvu	Non pourvu		
-Adjoint Technique à 16/35 ^{ème}	1	0		
-Agent social principal de 2 ^{ème} classe à 17,5/35 ^{ème}	1	0		
-Adjoint administratif à 17.5/35 ^{ème}		1		Pourvu par un contractuel

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, valide le tableau des effectifs proposé ci-dessus.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Éric PANNAUD




Le secrétaire de Séance

Daniel CANUS



Envoyé en préfecture le 04/06/2025

Reçu en préfecture le 04/06/2025

Publié le 04/06/2025



ID : 017-211700869-20250602-D202504_35-DE